

Image not found or type unknown



# RISQUE DEGRADATION DE LA MAISON PENDANT ABSENCE

Par **Visiteur**, le **24/11/2009** à **10:43**

Bonjour, est il possible de prendre les devants pour pouvoir éventuellement prouver des dégradations faite par un compagnon en union libre dans une maison achetée en indivision avec lui ? Quand je dis prendre les devants, je veux dire peut être faire venir un huissier pour qu'il constate l'état de la maison avant l'absence de l'autre personne pendant les fêtes de Noël...? et au retour, si dégradations il y a eu, les faire constater par la gendarmerie...  
Merci d'avance